

PAYS : BRESIL

Nom de l'OSC partenaire:
CIMI – Conseil Indigéniste Missionnaire

Noms des principaux partenaires locaux impliqués :

Peuple Mura
Peuple Maraguá

CIM – Conseil Indigène Mura
Organisation de Leaders Mura de Careiro da Várzea (OLIMCV)
Organisation de Femmes Indigènes Mura (OMIM)

Montant du budget prévisionnel du projet affecté au partenaire (tranche 2) : R\$ 820.902 (136.817 €).



Région d'intervention : Territoires indigènes des peuples Mura et Maraguá, dans les municipalités d'Autazes, Careiro da Várzea et Nova Olinda do Norte, région du Bas fleuve Madeira (Etat de l'Amazonas), en Amazonie brésilienne.

1. Contexte local dans lequel le projet est mis en œuvre

Le changement de gouvernement au Brésil a eu un impact majeur sur la situation des peuples indigènes, même si les menaces et invasions de leurs territoires se poursuivent. La création d'un Ministère des Peuples Originaires, avec le choix de Sônia Guajajara, jusqu'alors coordinatrice de l'APIB (Association des Peuples Indigènes du Brésil), et la nomination de Joênia Wapichana à la présidence de la Fondation Nationale des Peuples Indigènes (FUNAI), institution d'Etat chargée de veiller pour la protection et promotion des droits des peuples indigènes, dont la question de la démarcation des terres, ont marqué une rupture avec la posture du gouvernement antérieur d'ignorer et attaquer les droits des peuples indigènes. Dès leur entrée en fonctions, en janvier 2023, les nouveaux responsables des politiques publiques en faveur des indigènes se sont attelés à l'expulsion d'orpailleurs des territoires du Peuple Yanomami, dont la présence et l'action contaminatrice entraînaient une urgence sanitaire et humanitaire. En avril 2023, pendant que les peuples indigènes célébraient – comme tous les ans depuis 2004 – le Campement Terre Livre à la capitale fédérale, le gouvernement a homologué la démarcation de six territoires autochtones. Il s'agissait des premières démarcations depuis plus de 6 ans ; quelques autres ont été réalisées depuis.

Toutefois, au Congrès national les parlementaires liés aux intérêts de l'agrobusiness restent majoritaires, s'attaquant systématiquement aux droits des peuples indigènes et minant les ambitions du gouvernement en matière sociale et environnementale. Leur principale ambition reste celle d'imposer la thèse du « Seuil temporel » pour limiter la démarcation des terres appartenant traditionnellement aux peuples indigènes. Par cette thèse – pourtant réfutée par le Suprême Tribunal Fédéral brésilien en septembre 2023 - seules les terres occupées par les peuples autochtones à la date de la promulgation de la Constitution (octobre 1988) pourraient leur être octroyées. Essayant de passer outre le refus de la plus haute instance juridique brésilienne, le Parlement insiste en promouvant des projets de loi autorisant l'exploitation des territoires indigènes par des tiers, soit au travers de projets agricoles ou miniers.

Les conflits liés à la préservation des terres et des cultures des peuples autochtones brésiliens se poursuivent. Ils sont particulièrement liés à l'expansion de la frontière agricole sur l'Amazonie et sur le Cerrado. La déforestation et les grands feux de forêt pour l'installation de monocultures et l'élevage (en général, bovin, mais aussi de buffles, en particulier dans la région du projet) se poursuivent. Ils occasionnent régulièrement des épisodes chroniques de pollution atmosphérique (cf. cas enregistrés à Manaus en septembre-octobre 2023). Et les violences et atteintes aux droits fondamentaux et aux droits collectifs restent une réalité, avec des invasions de territoires, des menaces contre l'intégrité physique et contre la vie, des assassinats de leaders, de la discrimination socioculturelle.

Les peuples Mura et Maraguá, concernés par le projet mis en œuvre dans le cadre de la CPP, restent menacés par des activités minières et par la convoitise sur leurs territoires. Malgré l'engagement plus fort du président Lula en faveur de l'Amazonie, dans son gouvernement de coalition, le projet d'exploitation de sylvinite sur le Territoire Mura a gagné un nouveau souffle avec le soutien explicite du vice-président de la République, Geraldo Alckim, et du gouvernement de l'Etat d'Amazonas, ainsi qu'avec le recours en justice obtenu par l'entreprise concernant la possibilité d'exploitation du site. Fruit de la cooptation de leaders et des menaces à l'égard d'opposants au projet minier, les communautés Mura se trouvent divisées, victimes des promesses et de la désinformation promue par l'entreprise. Face à cela, le pari du CIMI reste la promotion de systèmes agroforestiers et la formation des jeunes. Cela va de pair avec la poursuite de la revendication pour la démarcation des territoires et pour leur protection face à des envahisseurs (orpaillage, exploitation minière illégale, tourisme prédateur...).

2. Identification des bénéficiaires du projet

- Deux mille Maraguás dans les douze villages de ce peuple ; trois mille Muras dans 10 villages de ce peuple (qui, dans la zone de mise en œuvre du projet, compte en total 46 villages et quinze mille membres), considérés de forme collective.
- 130 bénéficiaires des formations et des activités productives (dont au moins 40 femmes dans des activités spécifiques et 44 à 54 jeunes).
- 110 leaders impliqués dans des activités de plaidoyer pour le respect des droits territoriaux indigènes.

- 10 villages Mura et 12 villages Maraguá accompagnés directement par le CIMI.
- Trois organisations indigènes locales.

3. Description des activités du projet :

- Renforcement des économies des Peuples Mura et Maraguá:
 - o Six sessions d'ateliers sur l'agroécologie (4 au cours de l'année 3 ; 2 au cours de l'année 4) pour développer des systèmes agroforestiers et des moyens de subsistance diversifiés.
 - o Quatre ateliers sur la méliponiculture (2 par an).
 - o Installation d'au moins 15 ruches (trois villages avec cinq ruches chacun).

- Renforcement du pouvoir d'agir des femmes indigènes et de leurs organisations :
 - o 2 ateliers sur l'artisanat, accompagnés de groupes de discussion sur le féminisme communautaire.
 - o 2 ateliers sur la médecine traditionnelle, accompagnés de groupes de discussion sur le féminisme communautaire.
 - o Publication sur le processus d'accompagnement aux femmes indigènes et à leurs organisations.

- Accompagnement-conseil et formations politico-juridiques sur les droits territoriaux, les politiques publiques et les droits indigènes pour les peuples Mura et Maraguá et leurs organisations :
 - o Cinq ateliers de formation.

- Soutien à l'articulation des luttes et à la mobilisation des peuples Mura et Maraguá pour garantir les politiques publiques et pour la défense du territoire par le biais d'un plaidoyer politique et juridique au niveau régional, national et international :
 - Voyages de plaidoyer à Manaus et Brasília ;
 - Réunions avec les autorités publiques ;
 - Participation à des manifestations collectives de peuples indigènes (par exemple, le Campement Terre Libre).
- Conseil juridique aux peuples Mura et Maraguá (révision de notes techniques, de documents de dénonciation, de statuts d'organisations de base, formation, représentation de cas collectifs).
- Accompagnement et conseil au processus d'élaboration du Protocole de consultation du Peuple Maraguá.
 - Quatre ateliers pour débattre et définir une compréhension commune sur le Protocole, pour son élaboration et son application.
 - Publication du Protocole de consultation (en 2025).
- Accompagnement et formation de nouveaux leaders indigènes (jeunesse) :
 - Deux ateliers sur l'institutionnalité et les politiques publiques qui s'adressent aux peuples indigènes.
 - Quatre ateliers de formation de jeunes communicateurs indigènes (2 par an).
- Échange sur les activités extractives dans les territoires indigènes (exploitation minière, exploitation pétrolière) dans les territoires indigènes : dialogue entre les réalités vécues par le peuple Kukama (Amazonie péruvienne) et par le peuple Mura. Décembre 2023.
- Échange de formation sur la construction de citernes à dalles, dans les territoires Maraguá et Mura (avec l'accompagnement de l'organisation ASA). Août/Septembre 2024.
- Formation sur la méthode Lume (avec l'accompagnement de l'organisation AS-PTA) et dialogue avec l'Institut Fédéral de l'Amazonas.
- Accompagnement et soutien pour l'auto-démarcation de la Terre indigène Maraguá :
 - Deux ateliers de débats sur l'auto-démarcation, avec la présence – dans un de ces ateliers – d'un leader indigène d'un peuple ayant déjà réalisé un processus d'auto-démarcation (avec l'utilisation du géo-référencement).
- Accompagnement et soutien aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des peuples Mura et Maraguá.
 - Présence de membres du CIMI dans les Assemblées des Peuples Mura et Maraguá.
- Ateliers de géo-référencement et d'élaboration de cartes des terres des peuples Mura et Maraguá, avec le conseil technique de l'équipe technique Madeira (CIMI) :
 - Un atelier avec le Peuple Maraguá (dans le cadre de l'activité sur l'auto-démarcation).
 - Un atelier avec le Peuple Mura (6 participants).
- Un échange avec le Conseil Indigène de Roraima (CIR) sur les processus d'auto-démarcation et de géo-référencement.

4. Autres
